LE MINISTÈRE PUBLIE UNE BOÎTE À OUTILS DES ÉLUS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE.

Les actions des élus locaux sont Indispensables pour pouvoir répondre à l'objectif national de neutralité carbone d'ici 2050.

Rédigé par **ADEME** le 17/08/2020



Les actions des élus locaux sont Indispensables pour pouvoir répondre à l'objectif national de neutralité carbone d'ici 2050 : c'est-à-dire pouvoir vivre sur une planète qui n'émet pas plus de carbone qu'elle ne peut en absorber. Ils répondent ainsi à une attente forte des citoyens.

Concrètement, comment faire ? Le ministère de la Transition écologique et solidaire accompagne les collectivités grâce à cette nouvelle boîte à outils : comment faciliter l'usage du vélo, améliorer le confort énergétique des habitants, restaurer la biodiversité, aménager durablement le territoire, anticiper les effets du changement climatique ou encore lutter contre la pollution lumineuse…

Cette boîte à outils est disponible sur le site du ministère de la Transition écologique et solidaire : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/boite-outils-elus

Vous retrouverez sur cette page les principales ressources et outils à votre disposition.

Les préfets de département et directeurs départementaux des territoires sont mobilisés pour soutenir la mise en œuvre de leurs actions en faveur de la transition écologique.